

## **Pauvreté, bas salaires et minima sociaux : pour des réformes structurelles**

**Pierre Concialdi, *L'Economie politique*, n°26, 2005**

La récente envolée du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) - 9,4% en 2004 - est venue nous rappeler, si besoin en était, que la pauvreté restait un phénomène massif en France. Que faire pour lutter contre la pauvreté? Pour apporter une réponse pertinente à cette question, il faut surtout s'interroger sur les raisons de cette pauvreté et sur les processus qui la nourrissent. C'est principalement sur cette analyse que porte cet article.

### **Inégalités et pauvreté: où en est-on?**

D'après les indicateurs officiels de l'Insee, les inégalités et la pauvreté n'ont guère augmenté depuis le début des années 1980. Ce diagnostic est contredit par d'autres indicateurs, comme le Baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40) (1), ainsi que par les messages d'alerte envoyés année après année par tous les acteurs de terrain et les associations caritatives. Où est donc la vérité?

Si l'on se limite à la pauvreté monétaire, qui fonde le diagnostic de l'Insee, la première certitude est que les chiffres officiels méconnaissent une des transformations majeures de ces quinze dernières années, à savoir l'envolée des revenus du patrimoine. Depuis la fin des années 1980, ces revenus ont connu une croissance exceptionnelle: 160% en euros constants depuis 1988. Ils représentent aujourd'hui, en moyenne, environ 3300 euros par an et par ménage. Dans le même temps, la masse totale du revenu disponible des ménages a augmenté de moins de 35%. Or l'Insee ne prend tout simplement pas en compte la quasi-totalité de ces revenus. Cela revient à diminuer de 20 % environ à la fois le seuil de pauvreté et le nombre de pauvres. Avec un impact aussi fort sur le niveau de la pauvreté, on a peine à croire que le formidable décalage observé depuis quinze ans entre la croissance des revenus du patrimoine et celle des autres revenus n'a pas eu d'incidence sur l'évolution du taux de pauvreté.

Tout le monde s'accorde cependant sur le fait que la pauvreté ne peut se réduire à un manque de revenus; c'est aussi, plus globalement et plus essentiellement, l'incapacité dans laquelle se trouvent des personnes d'accéder à un certain nombre de droits fondamentaux. C'est cette approche de la pauvreté et des inégalités que cherche à cerner un indicateur comme le BIP 40. Et l'on tient là une seconde certitude : sur plusieurs dimensions fondamentales (santé, logement, emploi, revenus), les inégalités et la pauvreté ont bel et bien augmenté depuis vingt ans. Les tests de sensibilité qui ont été menés sur le BIP 40 sont sans ambiguïté: quelles que soient les pondérations retenues et les variables prises en compte, l'ampleur du changement intervenu depuis une vingtaine d'années est massive.

Il y a donc eu un changement structurel de grande ampleur depuis le début des années 1980. A la fois dans le partage des revenus, comme on le verra par la suite, mais aussi dans l'accès à nombre de droits fondamentaux. On peut avoir envie de faire l'autruche ou de minimiser grossièrement l'ampleur de cette réalité, comme tente de le faire l'Insee, mais cela n'aide certainement pas à aiguïser la réflexion.

### **Chômage, bas salaires et travailleurs pauvres**

Au cours des trente dernières années, le visage de la pauvreté a profondément changé. La pauvreté touche beaucoup moins que par le passé les zones rurales et les personnes âgées, et tend à se concentrer sur les ménages d'actifs et, surtout, de salariés ou de chômeurs. Au milieu des années 1990, une majorité de personnes pauvres vivaient dans des ménages de chômeurs ou de salariés (53% en 1994, contre 42% en 1989). C'est dans ce contexte qu'a resurgi depuis quelques années la question des bas salaires et de la pauvreté laborieuse.

Le constat statistique est sans ambiguïté, mais aussi sans grande surprise: plus on s'éloigne de l'emploi stable pour se rapprocher des zones d'emploi précaire et flexible ou des alternances entre chômage, emploi et inactivité, plus le risque de pauvreté s'accroît (2). L'emploi de qualité reste donc le premier rempart contre la pauvreté.

Il est important d'établir ici une distinction entre les travailleurs pauvres et les travailleurs à bas salaire. Un indice permet de prendre la mesure de ce décalage: si la population des travailleurs pauvres est majoritairement masculine (à plus de 60%), celle des travailleurs à bas salaire est à près de 80% féminine. Une minorité de salariés à bas salaire sont des travailleurs pauvres. Pourtant, les travailleuses à bas salaire gagnent moins que le Smic et, parmi elles, plus de 40% gagnent moins de 75% du Smic(3). Le fait de raisonner au niveau du ménage pour mesurer la pauvreté écarte cependant un grand nombre de ces salariées de la catégorie des travailleurs pauvres. Est-ce légitime? Cette question fait débat, car elle minimise, selon certains auteurs, l'infériorité dans laquelle les femmes sont maintenues sur le marché du travail(4).

En réalité, les deux phénomènes - des bas salaires et des travailleurs pauvres - sont tout aussi préoccupants mais ne révèlent pas les mêmes questions. Plus précisément, le développement des bas salaires constitue sans doute le symptôme le plus visible aujourd'hui des inégalités entre hommes femmes dans les conditions d'emploi. En revanche, la question des travailleurs pauvres résulte pour une large part de la dévalorisation du travail observée depuis quinze ans.

Il existe évidemment un lien entre les deux phénomènes. Mais celui-ci ne se résume pas à la lapalissade selon laquelle, le risque de pauvreté est plus élevé avec un bas salaire qu'avec un haut salaire. S'en tenir à cette idée et suggérer de subventionner les bas salaires pour sortir les salariés de la pauvreté serait une erreur. Car cette vision purement statistique et statique des choses ne permet pas de comprendre les processus à l'oeuvre et la dynamique qui s'est installée sur le marché du travail depuis une vingtaine d'années.

### **Chômage et politiques publiques: un engrenage infernal**

Avec l'installation d'un chômage de masse, l'idée s'est imposée parmi tous les gouvernements - de gauche comme de droite - que la seule façon de lutter contre le chômage serait d'abaisser le coût du travail et de déréguler le marché du travail. D'où la multiplication des emplois aidés, l'envolée des emplois atypiques, les subventions au temps partiel, puis les exonérations de cotisations sociales sur les "bas salaires". Le bilan de ces mesures, en termes d'emploi, marque clairement un échec: le chômage et le sous-emploi n'ont jamais été aussi massifs. L'analyse montre plutôt, au contraire, que c'est une logique keynésienne qui permet de rendre compte des différences de créations d'emplois entre périodes et que la réduction du temps de travail y a aussi fortement contribué(5). Pour les salariés concernés, l'idée que ces bouts d'emploi pourraient constituer un marche-pied vers l'emploi stable est aussi totalement démentie par toutes les études (6). Autrement dit, contrairement à l'idée affichée par leurs promoteurs, le développement des emplois aidés ou des emplois à bas salaire n'a pas constitué un marche-pied vers l'emploi stable, mais a au contraire favorisé l'essor de zones grises et d'un véritable halo de pauvreté et de précarité, dans lesquels se trouvent enfermés une masse croissante de salariés.

L'instauration de la prime pour l'emploi(PPE) apparaît comme le prolongement logique de ces politiques. Le consensus qui s'était noué sur les allègements de cotisations sociales entre, d'une part, les économistes néo-keynésiens, soucieux de préserver des outils de la cohésion sociale comme le Smic, et, d'autre part, les libéraux, désireux de réduire à tout prix le coût du travail et d'accroître la rentabilité du capital, a trouvé avec la prime pour l'emploi un épilogue sans équivoque.

Car mettre en place un impôt négatif, c'est reconnaître non seulement qu'il n'est pas possible d'augmenter le Smic net, mais aussi qu'il faudrait l'abaisser. Devant les limites évidentes des politiques d'exonération de cotisations sociales, et ayant quasiment "fait le plein" des exonérations possibles, c'était la seule voie logique de ce type de politique. Cette voie n'était pas frontalement acceptable pour un gouvernement social-démocrate soucieux de préserver le symbole du Smic. Mais la multiplication des Smic introduite par les lois Aubry sur la réduction du temps de travail avait déjà contribué à brouiller cette norme essentielle. La droite revenue au pouvoir se prépare probablement à entériner le décrochage durable du Smic en revenant sur le principe d'une participation aux fruits de la croissance. C'est, en tout cas, la menace qui se profile à très court terme.

En résumé, les politiques publiques, loin de freiner la pression du chômage sur les conditions d'emploi et de salaire, ont accompagné et renforcé ce mouvement, enclenchant un véritable cercle vicieux. La pression du chômage a permis de légitimer des politiques d'abaissement des salaires et de flexibilisation de la main-d'oeuvre, et ces politiques, à leur tour, ont nourri le sous-emploi et la précarité. Ce mouvement a légitimé, sous le diktat de la "maîtrise" des dépenses sociales, des politiques sociales encore plus restrictives ("ciblées" ou "sélectives", dans le jargon des économistes) afin de venir en aide "à-ceux-qui-en-ont-le-plus-besoin". Et ces politiques sociales ont contribué à fragiliser encore davantage les salariés les plus vulnérables. Cet engrenage débouche aujourd'hui sur la menace d'une concurrence ouverte (sinon libre et non faussée) entre les RMistes, aux "contrats d'avenir" très largement subventionnés, et les salariés précaires (7).

### **Une dégradation sans précédent de la condition salariale**

Pour prendre la mesure du phénomène qui s'est installé depuis une vingtaine d'années dans notre pays, on peut considérer quelques chiffres et les résumer en un indicateur.

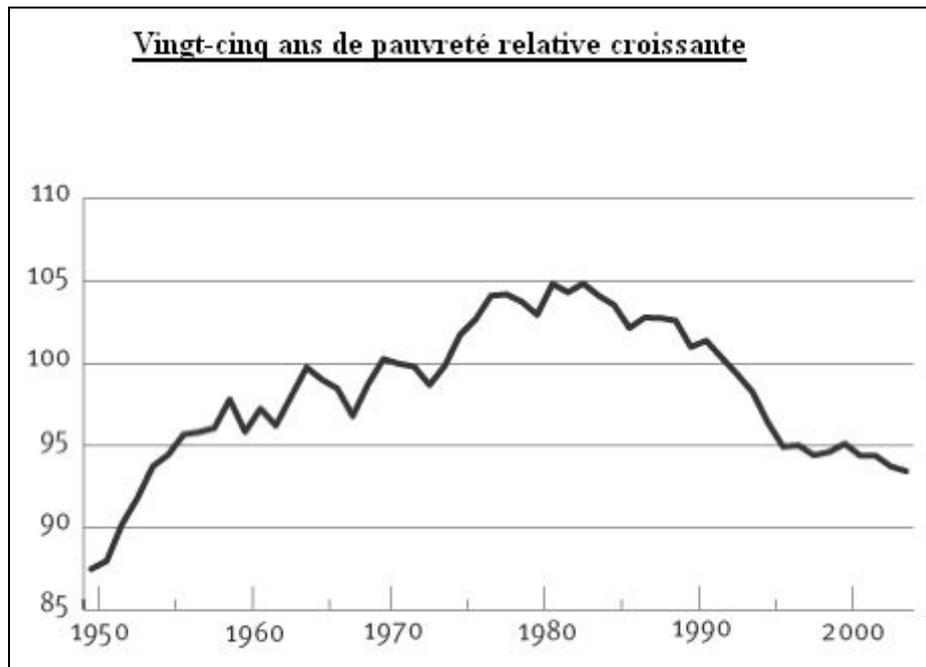
Les revenus d'activité constituent pour l'immense majorité des ménages la principale source de revenus. Or la part de ces revenus d'activité a considérablement chuté depuis vingt-cinq ans. Entre 1978 et 2003, la part des revenus nets d'activité dans le revenu disponible des ménages a diminué de plus de 14 points, passant de 67% à 52,7%. En d'autres termes, le travail paie de moins en moins. Plus de la moitié de cette baisse est imputable à la diminution de la part des salaires nets, alors même que la proportion d'emplois salariés a continué à augmenter, de 83,6% en 1978 à 91,4% en 2003.

L'explication majeure réside dans la stagnation des salaires réels depuis vingt ans: sur les vingt-cinq dernières années, le pouvoir d'achat du salaire moyen a augmenté de 0,2% à 0,3% par an. Cette quasi-stagnation du pouvoir d'achat est d'autant plus remarquable que le niveau moyen de qualification de la main-d'oeuvre salariée n'a cessé d'augmenter tout au long de la période. A qualification constante, le salaire net moyen a connu une perte de pouvoir d'achat comprise entre - 4% et - 8% depuis 1978.

Jusqu'à la fin des années 1980, les prestations sociales ont permis, dans une certaine mesure, de compenser cette dégradation. Mais ce mouvement s'est ralenti à la fin des années 1980 et, depuis 1993, la part des prestations sociales dans le revenu des ménages a diminué.

On peut prendre une mesure synthétique de l'impact de ces évolutions sur le niveau de vie des ménages de salariés et de chômeurs en construisant un indicateur qui prend en compte les salaires nets et les prestations sociales en espèces (hors pensions et préretraites) des ménages concernés (8). Cet indicateur permet de répondre à la question suivante: si les ménages de salariés ou de chômeurs ne disposaient que de ces seuls revenus, comment leur niveau de vie aurait-il évolué en comparaison de la moyenne des ménages? Le graphique précédent répond à

cette question: depuis 1982 le niveau de vie relatif de ces ménages a fortement chuté. Aujourd'hui, la place des ménages de salariés ou de chômeurs dans l'échelle des niveaux de vie est comparable à celle qui prévalait au milieu des années 1950.



Cet indicateur donne une mesure de la fragilité et de l'insécurité économique et sociale qui a gagné aujourd'hui une proportion considérable des salariés. Car il ne s'agit là que d'une moyenne. Certains ont pu faire mieux, et d'autres non. Des salariés ont pu disposer de revenus du patrimoine pour amortir ces chocs, et d'autres non. Si l'on fait l'hypothèse raisonnable que ce sont les salariés du bas de l'échelle qui, en moyenne, ont subi de plein fouet ces changements - en cumulant le non aux deux alternatives précédentes -, on prend sans doute davantage la mesure du défi actuel. La pauvreté hors et dans le travail n'est que la pointe émergée d'un iceberg de précarité qui ronge le salariat. Prétendre lutter contre la pauvreté sans prendre en compte ces processus, c'est courir inévitablement à l'échec.

### **Que faire? Et d'abord ne pas faire...**

On le voit, le constat est sombre. Et bien malin qui peut prétendre apporter une solution toute faite. L'analyse précédente débouche sur une conviction: les déficits sociaux accumulés depuis plus d'une vingtaine d'années ne peuvent être comblés que par une politique volontariste qui tournerait délibérément le dos aux errements du passé et s'inscrirait dans la seule perspective qui soit aujourd'hui acceptable, celle du retour au plein-emploi "de qualité". Cette analyse fonde aussi une certitude: on ne peut prendre cette question de la pauvreté monétaire par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire en ne prétendant s'intéresser qu'aux plus pauvres des salariés ou des chômeurs, ou bien aux pauvres "officiellement recensés".

D'abord, parce que cette façon de considérer les choses aboutirait à introduire de nouveaux clivages entre ceux qu'il faudrait aider et les autres, à formaliser de façon insidieuse une distinction très discutable entre "employables" et "inemployables", distinction dont on ne voit pas sur quels critères pertinents et légitimes elle pourrait reposer. Dans leur grande majorité, les RMistes d'aujourd'hui auraient été hier des chômeurs indemnisés. En outre, bien loin de renforcer une capacité de résistance du salariat qui a été singulièrement émoussée par l'épreuve du chômage de masse, une telle approche ne pourrait qu'approfondir son éclatement et affaiblir la capacité des salariés de peser sur les choix. Une démocratie ne peut se satisfaire d'un tel déséquilibre des rapports de force.

Ensuite, comme on vient de le souligner, parce que la question de la pauvreté est étroitement liée à celle de la condition salariale dans son ensemble. Le choix n'est pas entre l'Amérique sans le sou et l'Europe sans emploi. Car c'est précisément parce que l'Europe est sans emploi qu'elle devient également sans le sou (du moins pour les salariés). Les solutions libérales ou sociales-libérales qui prétendent apporter une réponse à la pauvreté monétaire à coups d'emplois aidés et de subventions "ciblées" sont vouées à l'échec. Ce serait comme si on voulait remonter du fond de la cale ceux qui commencent à se noyer pour leur faire prendre un peu l'air sans se préoccuper du fait que le bateau ne cesse de prendre eau de toutes parts. Cela provient d'un bon sentiment, mais cela n'empêchera pas le naufrage de tout l'équipage. Il faut colmater les brèches, écopper et remettre le bateau correctement à flot. Pour engager ce mouvement, il faut d'abord sortir des vieilles lunes libérales.

S'il est une constante dans le discours économique néo-libéral, c'est bien celle qui consiste à agiter des menaces. Ce discours ne propose guère de lendemains qui chantent. Il insiste surtout sur les catastrophes qui nous attendent si la politique économique ne se conforme pas à ses dogmes. "Il ne faut pas augmenter les salaires et les minima sociaux, sinon gare à l'emploi": que de fois n'a-t-on entendu cette antienne! Cette posture idéologique a bien été analysée par Polanyi: la force de ce raisonnement réside dans l'impossibilité de démontrer le caractère utopique de cette fuite en avant vers toujours plus de marché et toujours moins de régulations. Car on ne pourra jamais démontrer qu'une société livrée au seul jeu des mécanismes de marché ne permet pas de faire mieux qu'aujourd'hui. Pour la simple raison qu'aucune expérience humaine n'a encore permis de vérifier cette idée.

### **Les seuils de pauvreté monétaire: attention, danger !**

L'analyse de la pauvreté monétaire fait référence à des seuils de revenus qui sont définis comme un certain pourcentage d'une valeur caractéristique de la distribution des revenus (par exemple la moyenne ou la médiane).

Un tel seuil, purement statistique, est bien sûr tout à fait conventionnel et ne peut prétendre avoir de valeur normative. Ce type d'approche permet essentiellement, à partir d'enquêtes auprès des ménages, de dénombrer la pauvreté et d'en dresser le portrait. Mais considérer seulement un seuil unique de pauvreté monétaire n'a pas de sens. D'abord, parce qu'il est bien évident qu'à un ou deux euros près, de part et d'autre d'un seuil donné, la situation réelle des personnes n'est guère différente. Considérer que les uns sont pauvres et les autres non serait absurde. Ensuite, parce qu'il existe une très forte concentration dans le bas de la distribution des revenus. En passant du seuil Insee (50% du revenu médian) au seuil Eurostat (60% du revenu médian), le nombre de pauvres grimpe de 3,6 millions à 7,2 millions, soit un doublement. Il est beaucoup plus utile et pertinent pour l'analyse de considérer deux ou trois seuils, afin de suivre l'évolution des populations en situation ou en risque de pauvreté. Par exemple, il est intéressant d'observer que si la pauvreté a baissé entre 1996 et 2001 au seuil de 50%, le taux de pauvreté pour les personnes dont les revenus sont compris entre 50% et 60% du revenu médian est, lui, resté stable, à 6,3% (soit 3,6 millions de personnes), marquant l'inscription massive dans notre société de populations très vulnérables.

On ne peut donc faire comme s'il n'existait qu'un seuil de pauvreté monétaire. D'autant que, à la différence des Etats-Unis, l'administration française n'a pas mission de produire un seuil de pauvreté pour orienter les politiques sociales. Et d'ailleurs, jusqu'au milieu des années 1990, on aurait cherché en vain de telles statistiques, car elles n'étaient tout simplement pas produites par le système statistique public.

Si la fixation de seuils de pauvreté monétaire est, malgré ses limites, nécessaire pour dénombrer les pauvres et les caractériser, l'usage de ces seuils en niveau est beaucoup plus critiquable, notamment lorsqu'il s'agit de les comparer à des cas-types, par exemple au revenu d'un

célibataire au Smic. La raison principale tient à la sous-estimation bien connue des revenus dans les enquêtes auprès des ménages. Autant il est logique et normal, pour dénombrer des personnes pauvres, de retenir un seuil d'enquête cohérent avec les revenus de cette même enquête, autant on ne saurait utiliser de tels seuils pour les comparer à des situations supposées réelles. L'écart n'est pas mince et risque de sérieusement fausser le diagnostic. Le tableau suivant compare ainsi les seuils de pauvreté monétaire publiés par l'Insee et les mêmes seuils calculés à partir des revenus réels des ménages.

Un célibataire au Smic à temps complet perçoit aujourd'hui entre 925 et 1060 euros: on peut pourtant difficilement dire qu'il échappe de façon évidente à la pauvreté monétaire. Pour toutes les autres configurations familiales, pour lesquelles il n'existe qu'un seul Smic à temps complet, les ménages concernés se retrouvent dans tous les cas au-dessous du seuil de pauvreté le plus faible (1). Les seuils de pauvreté monétaire calculés à partir des revenus réels des ménages ne constituent pas "la" vérité. Mais il est certain qu'ils constituent, et de loin, le moins mauvais chiffre pour effectuer ce type de comparaison et situer le niveau de vie relatif de différents ménages.

#### Seuils de pauvreté pour une personne seule (en euros par mois)

% du revenu médian	Insee (2001)	Revenus réels (2004)
50 %	602	940
60%	722	1130
70 %	843	1320

(1) P. Concialdi, « Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », *La Revue de l'Ires*, n° 38, 2002/1.

Peu importe donc qu'on n'ait pas démontré que le Smic était nuisible à l'emploi, et la protection sociale la cause du chômage de masse. Tentons jusqu'au bout l'expérience libérale! Si l'on s'accorde pour rejeter cette fuite en avant et cette résignation face à de prétendues contraintes économiques, la première étape consiste à remettre l'économie à l'endroit, c'est-à-dire à faire primer les fins sur les moyens. A quoi servirait d'avoir l'économie la plus compétitive du monde, si cela devait se traduire par une explosion du chômage et de la pauvreté?

### **Une urgence: consolider et élargir le socle des protections**

La première urgence consiste à consolider et élargir le socle des protections de base. Cela concerne au premier chef les minima sociaux et le Smic, dont le relèvement doit s'accompagner d'une garantie de progression qui soit au moins égale à celle de la richesse nationale, afin d'éviter le décrochage que l'on observe - notamment pour les minima sociaux- depuis une vingtaine d'années.

Rappelons que le niveau des minima sociaux est extrêmement faible dans notre pays, que ce soit en comparaison des autres pays européens (9) ou par rapport aux indicateurs usuels de pauvreté monétaire. Le niveau du RMI pour une personne seule représente moins de 30% du niveau de vie moyen en France, et moins de la moitié du seuil de pauvreté à 50% du revenu médian. Ce n'est plus une garantie de revenu, c'est la certitude de rester pauvre.

La même remarque vaut pour le Smic, qui ne permet pas, même pour un salarié à temps plein, de sortir de la pauvreté monétaire (cf. encadré infra). Le relèvement du Smic devrait surtout s'accompagner de la garantie d'un retour aux mécanismes d'indexation après le 1er juillet 2005, date à laquelle l'harmonisation des Smic aura été achevée.

Il est vrai que le niveau du Smic reste nettement supérieur à la plupart des minima de branche et que cela freine dans bien des cas toute progression salariale. Mais cela tient essentiellement à la démission du patronat, qui tire évidemment profit de cette situation. Et ce phénomène n'est pas nouveau: à la création du Smig, les négociations avaient achoppé et l'Etat avait dû intervenir

pour fixer son niveau. On ne peut donc incriminer le Smic au motif que le patronat refuse obstinément de reconnaître cette norme sociale dans les négociations salariales. La conclusion la plus logique, et sans doute la plus utile, serait qu'il faut au contraire pousser les employeurs à prendre en compte cette réalité dans les négociations. Une incitation consisterait, d'une part, à inviter les partenaires sociaux à négocier sur ce point et sur ses conséquences sur les grilles de salaire, et d'autre part, à programmer la disparition progressive des exonérations actuelles de cotisations sociales, avec un échancier et des modalités qui seraient modulées, selon chaque branche, en fonction des résultats de ces négociations.

Cela ne serait qu'un premier pas pour sortir de la pauvreté, et d'autres politiques et régulations seraient nécessaires. On est loin du programme minutieusement détaillé que propose Denis Clerc dans ce même numéro. Ce serait néanmoins l'occasion de vérifier si les dogmes libéraux résistent à une telle réforme structurelle. Si l'emploi devait s'effondrer, comme le prédisent certains, on s'en apercevrait bien vite, et il serait toujours temps de redresser la barre. En attendant, les salariés y auraient toujours gagné quelques sous, ce qui, par les temps qui courent, ne serait déjà pas si mal. Dans l'hypothèse inverse, la plus probable selon nous, cela donnerait peut-être envie à davantage d'économistes de réfléchir au contenu à donner à d'autres réformes structurelles de ce type. Il faut bien être un peu optimiste.

(1) Web : [www.bip40.org](http://www.bip40.org)

(2) Pierre Concialdi, "Bas salaires et travailleurs pauvres: quelques éclairages croisés", Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002, La Documentation française, 2002.

(3) Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, "L'emploi à bas salaire: les femmes d'abord", Travail, genre et sociétés, n° 1, 1999.

(4) Margaret Maruani, "Les working poor version française: travailleurs pauvres et/ou salarié(e)s pauvres?", Droit social, n°7/8, juillet-août 2003, p.696-702.

(5) Michel Husson, "Après l'embellie", Chronique internationale de l'Ires, n°78, septembre 2002, et "La grande surprise de l'emploi", La Revue de l'Ires, n°36, 2001/2.

(6) Voir par exemple Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade, in France, portrait social, Insee, 1998; Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, "Les bas salaires en France: quels changements depuis quinze ans?", Premières Synthèses, Dares/Ires, n° 48.1, novembre 1997; Carole Tuchsirer, "Activités réduites et trajectoires d'insertion des demandeurs d'emploi", Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002, La Documentation française, 2002; Carole Tuchsirer: "L'impact de l'assurance chômage sur les normes d'emploi et de salaire : l'inéluctable dérive vers les "activités réduites"", La Revue de l'Ires, n° 33, 2000/2.

(7) Sur la montée de la précarité, voir Jacques Rigaudiat, "A propos d'un fait social majeur: la montée des précarités et des insécurités sociales et économiques", Droit social, n° 3, mars 2005, p. 243-260, ainsi que sa contribution dans ce numéro.

(8) Pour un exposé plus détaillé, voir P. Concialdi, "Bas salaires et travailleurs pauvres: quelques éclairages croisés", art. cit., 2002.

(9) E. Jankéliowitch-Laval et A. Math, "Revenus minima garantis et désincitation au travail : une comparaison européenne", Recherches et prévisions, n° 50-51, février 1998.